

Règlement Trèfle à 4 feuilles 2026.

Organisation :

Vivonne Loisirs organise le Trèfle à quatre feuilles le dimanche 8 mars 2026, Il sera disputé en individuel sur un parcours de 6km5, 15km et 25km pour les courses et 6km5 et 13,5km pour la marche.

Départ / horaires :

Les départs seront donnés du parc de Vounant de Vivonne à :

- 8h30 pour le 25km et le 13,5 marche
- 9h pour le 15km, et 9h30 pour le 6,5 course et marche.

Barrière horaire sur le 24,5 km à savoir 2h15 au 17ème kilomètre ; en cas de dépassement le participant ne sera pas classé .

Briefing de course 10 minutes avant le départ .

Conditions d'inscription et responsabilité :

L'âge minimum des participants pour les courses est de 16 ans pour le 6,5 et 15 km avec autorisation parentale signée, 18 ans pour le 25, le jour de la course.

Pas de limite d'âge sur les marches ; les mineurs devront être accompagnés d'un majeur responsable. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident de quelque nature que ce soit sur le parcours .

Les inscriptions se feront sur le site Run chrono jusqu'à la veille de la course et de la marche. En fonction du nombre de dossards disponibles ,les inscriptions sur place le matin de la course seront possible moyennant une majoration de 1€.

Les inscriptions seront obligatoirement accompagnées du Parcours Prévention Santé (PPS) valide le jour de la course ou de la licence FFA (fédération française d'athlétisme) valide le jour de la course.

Les droits d'engagement seront de 3€ pour les marches , 7€ pour le 6,8 km, 10€ pour le 13,5 km et 12€ pour le 24,5 km.

Tout participant se doit de connaître le règlement. Par son inscription, il y adhère sans restriction. L'engagement étant personnel, aucun transfert d'inscription ne sera autorisé pour quelque motif que se soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué pendant la course .

En conséquence l'organisation déclinera toute responsabilité en cas d'infraction au présent règlement .

Ravitaillements et retrait des dossards :

Des ravitaillements seront disposés sur le parcours (2 sur le 24,5km et 1 sur 13,5kms) et à l'arrivée . Prévoir Ecotasse.

Le retrait des dossards se fera à la salle des fêtes de Vivonne à partir de 7h00 le matin de la course et le samedi après midi de 14h30 à 17h30 .

Sécurité :

Des commissaires assurent la sécurité des coureurs. Aucun accompagnateur vélo ne sera autorisé sur le circuit.
Vivonne Loisirs a souscrit auprès d'Allianz une assurance responsabilité civile.
Vivonne Loisirs décline toute responsabilité en cas de vol.
Tout coureur non licencié doit être assuré en responsabilité civile et individuel accident.

Le parcours empruntant des voies de circulation automobile, il conviendra pour tout participant de respecter les règles élémentaires de sécurité, le code de la route et les consignes de sécurité données par les commissaires .

Les chiens ne seront pas acceptés sur l'ensemble des épreuves (course et marche)

Droit à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Classement et récompense :

Classement individuel pour chaque épreuve, récompenses aux 3 premiers puis au premier de chaque catégorie (ancienne classification). Chaque coureur se verra remettre un lot .
Également lots à gagner par tirage au sort de dossards lors de la remise de prix.

Vestiaires/Douches :

Il n'y aura pas de vestiaires et de douches sur le site de la course .

Protocole sanitaire :

Si besoin, en fonction des mesures en vigueur au moment de la course.

Intempéries :

En cas de force majeure (crues, intempéries, interdiction administrative...) pouvant mettre en danger la sécurité des coureurs, Vivonne Loisirs pourra être dans l'obligation d'annuler l'épreuve.
Aucun remboursement ne sera effectué .